

## PLAN PROBITÉ DU GROUPE BRL



## Politique de prévention des risques et de lutte contre les atteintes à la • • • probité et la corruption

Information des parties prenantes externes

Nîmes, le 2 août 2024

Dans le cadre des démarches qu'elle a initiées en 2013 et renforcées depuis 2015 pour sécuriser les actifs du Groupe et structurer la maîtrise des risques, la direction générale de BRL a tracé une trajectoire de conformité des pratiques du Groupe autour d'un triple objectif :

- Sensibiliser les cadres de direction des sociétés du Groupe BRL, en France et à l'international, aux enjeux de la conformité des pratiques aux lois et règlements, et notamment de prévention des risques de corruption et d'atteintes à la probité ;
- Améliorer, de manière continue, les pratiques des équipes opérationnelles et supports avec le développement de compétences intégrant la vigilance sur les risques ;
- Renforcer le niveau de confiance accordé au Groupe par ses parties prenantes dans un cadre d'exemplarité et de transparence des pratiques.

Cette démarche s'est concrétisée, sur les deux dernières années, par la mise en place d'une **politique de prévention des risques de corruption et d'atteintes à la probité**, dénommée « **Plan probité** ». Ce Plan est défini et supervisé par la maison-mère BRL, avec un déploiement sous la responsabilité de chaque direction de société pour ses activités propres, fondé notamment sur :

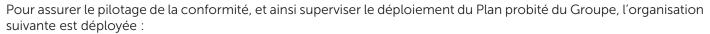
- La Charte éthique du Groupe BRL, qui précise les principes et les exigences de conformité que chaque salarié(e) se doit de respecter dans l'exercice de ses missions ;
- Le Code de conduite propre à chacune des sociétés, qui apporte la garantie de la bonne mise en œuvre du programme de lutte contre les atteintes à la probité et la corruption, sous l'autorité de leur Direction ;
- La procédure de « lanceur d'alerte », qui assure le traitement, par société, des signalements des alertes professionnelles ;
- Un audit des pratiques de lutte contre la corruption et d'atteintes à la probité, qui a permis d'élaborer un plan d'action sous la responsabilité de chaque direction de société ;
- Les cartographies des risques de corruption et d'atteintes à la probité des sociétés complétées par la cartographie consolidée au niveau du Groupe qui sera finalisée au second semestre 2024.

BRL et ses filiales directes et indirectes s'engagent ainsi à se conformer strictement à toute réglementation applicable, en France et à l'international, interdisant la corruption d'agents publics ou privés, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent, le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Cet engagement s'appuie notamment sur des pratiques de contrôles comptables anti-corruption et l'évaluation des tiers qui seront déployées par les directions des sociétés du Groupe.

Ces démarches répondent également aux engagements de la politique de responsabilité sociétale du Groupe ainsi qu'à la démarche du Global Compact (pacte mondial de l'ONU – Agenda 2030, au titre des objectifs de développement durable notamment l'ODD 16) et aux exigences des financeurs publics français et internationaux.

Le Plan probité du Groupe BRL garantit le respect des dispositions de la Loi dite « Sapin 2 » (Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) en s'appuyant sur un dispositif en 3 volets :

- 1. L'engagement des instances dirigeantes de la maison-mère BRL et de ses filiales directes et indirectes ;
- 2. La cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption de chaque société, avec une consolidation au niveau du Groupe ;
- 3. La gestion des risques dans une logique de Prévention, Détection et Remédiation.



- Le pilotage du cadre légal et réglementaire de la conformité est assuré par la Directrice générale adjointe de BRL en charge des affaires juridiques, notamment l'intégration des obligations spécifiques du Code général des collectivités territoriales et les dispositions de la Loi 3DS et de la Loi Sapin 2;
- Le contrôle opérationnel de la conformité des pratiques de la holding BRL est assuré par le Directeur de l'audit et du contrôle interne (DACI) ;
- Le cadre légal et réglementaire propres aux activités des filiales, y compris les filiales de droit étranger, le déploiement des plans d'action associés et le contrôle opérationnel de la conformité des pratiques sont réalisés sous l'autorité et la responsabilité des Directions des filiales concernées ;
- L'évaluation du niveau de maîtrise des risques opérationnels des activités filialisées, en matière de conformité et au regard du Plan probité, est assurée par le DACI, avec une évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel mis en place par les Directions des filiales et testé par des missions d'audit ciblées.

Pour renforcer la connaissance et la bonne appropriation des enjeux du Plan probité par l'ensemble des acteurs, des actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination de l'ensemble des salarié(e)s du Groupe ont été prioritairement déployées.

Une séquence de sensibilisation a été réalisée sous la forme d'un E-learning au niveau Groupe, complétée ensuite par des formations spécifiques destinées aux personnels les plus exposés au sein de chaque société, sous la responsabilité de leur Direction.

Parallèlement, chaque Direction de société décline le Plan probité du Groupe, dans son système Qualité, en y intégrant les spécificités de son organisation, de ses métiers et des processus associés.

L'ensemble des Directions des sociétés du Groupe s'engage ainsi sur le **respect inconditionnel des principes du Plan probité** et apporte une **vigilance particulière au déploiement et à l'efficience des plans d'action** associés aux cartographies de prévention et de lutte contre les risques d'atteintes à la probité et de corruption, qui constituent un **socle de confiance pour les relations avec nos parties prenantes**.



**Jean-François BLANCHET**Directeur général